



Association acadienne
des artistes professionnel.le.s
du Nouveau-Brunswick

Télécopie

A : CRTC

Fax : 1-819-994-0218

Téléphone : 506 852-3313

Objet : lettre d'appui Lettre en réponse à
l'avis de consultation de radiodiffusion
CRTC 2011-788

De : Carmen Gibbs, directrice
générale

Date : 14 février 2012

Pages : 5

CC:
FCCF Télécopieur : 613.241.6064

Vous trouverez ci-bas une lettre en réponse à la publication de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788 de la part de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick,

*Lettre d'appui de
l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick*

Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

Dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788

Au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)

Moncton, le 13 février 2012

Introduction

1. Par la présente lettre, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) manifeste son appui pour le maintien du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL)** dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788. **L'AAAPNB ne demande pas à comparaître lors des audiences publiques d'avril 2012.**
2. L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick est un organisme de services aux arts qui regroupe des artistes professionnel.le.s. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société. En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle met aussi à la disposition des artistes un éventail de services, individuels et collectifs, afin d'appuyer leur pratique professionnelle.
3. Depuis 1990, elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes. Elle établit enfin des partenariats stratégiques avec d'autres secteurs dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.
4. L'AAAPNB est membre de la Fédération culturelle canadienne-française.

Développement

5. Pour les communautés francophones de partout au pays le FAPL a permis d'augmenter l'offre d'émissions régionales plus variées et mieux documentées. Comme le CRTC en faisait état dans l'**Avis public de radiodiffusion 2008-100**, « *Les Canadiens attachent de toute évidence une grande importance à la programmation télévisuelle locale et particulièrement aux émissions de nouvelles locales.* »



6. Il est en effet très important pour l'essor de nos communautés que les francophones vivant en milieu minoritaire se reconnaissent dans leurs médias et qu'ils puissent avoir accès à des informations régionales crédibles et bien documentées. En ce sens, le FAPL a réussi à combler ce besoin, car plusieurs stations régionales ont choisi, grâce à leur accès au FAPL, d'améliorer les émissions d'information en y consacrant des ressources plus importantes, et ce pour offrir aux francophones et francophiles des bulletins d'information de qualité. Par exemple, la plupart des Téléjournaux diffusés par les stations régionales de Radio-Canada sont maintenant diffusés 7 jours sur 7. Pour le milieu culturel, ceci a aussi eu des répercussions positives puisque le FAPL a permis aussi l'embauche de chroniqueurs culturels de façon plus systématique et la diffusion de magazines culturels produits en région de façon plus régulière, notamment *L'Été-journal* de Radio-Canada – Acadie.
7. De plus, le FAPL a un effet levier dans les régions et les argents que les stations régionales investissent localement génèrent des emplois directs et indirects (réalisateurs, journalistes, scénaristes, producteurs, techniciens, etc.). Ces postes permettent aux acadien.ne.s et francophones de travailler en français dans des régions où il est parfois difficile de se trouver un emploi en français. Les emplois ainsi créés sont souvent occupés par des jeunes (journalistes ou autres) et en ce sens ces emplois servent à former la relève.
8. Plusieurs des stations qui sont admissibles au FAPL ont aussi pu davantage travailler en partenariat avec des producteurs indépendants ce qui a un effet bénéfique sur le développement de l'ensemble de l'industrie culturelle franco-canadienne particulièrement sur celle de production. Ceci favorise la rétention des artistes et évite l'exode des talents. Plusieurs productions documentaires et télévisuelles ont pu bénéficier du FAPL, notamment CAYOUCHE, LE TEMPS D'UNE BIÈRE de Maurice André Aubin, ÉLOGE DU CHIAC PART DEUSSE de Marie Cadieux, KEGDWICK ET HASROUN de Paul Arseneau.
9. Le FAPL a également permis à des stations régionales de s'engager comme producteur et diffuseur dans des émissions, des projets ou des événements rassembleurs et significatifs pour la communauté. Plusieurs de ces partenariats communautaires ont directement bénéficié aux artistes en augmentant la visibilité de leurs œuvres dans les médias à l'échelle régionale et parfois même interprovinciale et nationale. On peut penser entre autres à la diffusion du *Gala des prix Trille Or*, du spectacle *Des rencontres qui chantent* et de la soirée *Les Éloizes* pour n'en nommer que quelques-unes.

Conclusion

10. L'AAAPNB reconnaît que les objectifs pour lesquels le FAPL a été créé sont toujours d'actualité et que le fonds doit être maintenu. En effet, il est certes encore vrai qu'il faut *faire en sorte que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent de recevoir une diversité de programmation locale, en particulier des émissions de nouvelles locales (extrait de l'Avis public de radiodiffusion 2088-100)*
11. L'AAAPNB tient à féliciter le CRTC d'avoir créé le FAPL qui est un outil indispensable au développement des médias francophones en région ce qui contribue au développement durable des communautés francophones de partout au pays. Il est à noter que pour les francophones vivant en milieu minoritaire, il est primordial que les stations régionales de Radio-Canada puissent continuer à avoir accès au FAPL. Il est à noter que pour plusieurs communautés francophones la station régionale de Radio-Canada est la seule télévision conventionnelle à offrir des nouvelles régionales en français. Il est donc primordial selon nous que la formule d'allocation des fonds et que critères d'admissibilité au financement du FAPL demeurent inchangés.
12. Nous espérons que les consultations que vous menez actuellement seront concluantes et que le FAPL pourra être renouvelé, voire même bonifier.
13. L'AAAPNB continuera à collaborer avec la FCCF pour surveiller ce dossier de près et ce surtout pour faire en sorte que l'esprit de la loi sur les langues officielles soit respecté de façon à ce que les communautés francophones s'épanouissent et s'affirment pleinement.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma plus haute considération.



Carmen Gibbs
Directrice générale

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

**** FIN DU DOCUMENT ****